



Fibre Argenteuil Inc.

Plan d'accessibilité 2024-2027.

1^e juin 2024

1. Généralités

Le Plan d'accessibilité (2024-2027) de Fibre Argenteuil Inc. (Fibre Argenteuil) a été préparé conformément aux exigences de la Loi canadienne sur l'accessibilité (L.C. 2019, ch. 10) et de son règlement (LCA).

Notre plan d'accessibilité peut être demandé dans un autre format et toute rétroaction relative à l'accessibilité peut être soumise de manière anonyme, par téléphone ou courriel. La personne désignée pour recevoir la rétroaction relative à l'accessibilité est :

Directeur-général
Numéro de téléphone : 514-409-2010
Courriel : accessibilite@fibreargenteuil.ca

Adresse postale :
Fibre Argenteuil Inc.
412, rue Principale
Lachute (Québec) J8H 1Y2

D'autres informations concernant l'accessibilité sont disponibles au :
<https://fibreargenteuil.ca/accessibilite/>

2. Aperçu des activités de Fibre Argenteuil

Chevauchant les Hautes et les Basses-Laurentides, séparées d'est en ouest par une série de monts aux sommets arrondis, le territoire de la MRC d'Argenteuil présente des formes contrastées. Il se situe au sud-ouest des Laurentides, à environ 80 km de Montréal et 130 km de Gatineau-Ottawa. L'autoroute 50 donne accès à la MRC, tout comme les voies plus pittoresques que sont les routes 148, 158 et 344 dans l'axe est-ouest ainsi que les routes 327 et 329 dans l'axe nord-sud. La MRC couvre une superficie de 1339 km² et elle est composée de neuf municipalités, soit Brownsburg-Chatham, Gore, Grenville, Grenville-sur-la-Rouge, Harrington, Lachute, Mille-Isles, Saint-André-d'Argenteuil et Wentworth.

Le 15 mai 2019, Fibre Argenteuil Inc., un organisme à but non lucratif (OBNL) a été constitué pour offrir des services de télécommunications, notamment Internet Haute Vitesse, sur le réseau de fibres optiques de la MRC d'Argenteuil.



3. Sommaire exécutif

En 2019, le gouvernement du Canada instaurait la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA) dans le but d'offrir aux personnes en situation de handicap un environnement sans obstacle. L'objectif de cette Loi est de permettre à toute personne vivant des limitations fonctionnelles, visibles ou non, d'accéder à un environnement accessible et inclusif en trouvant et en éliminant les obstacles. Le délai pour arriver à un pays exempt d'obstacles est fixé, au plus tard, au 1er janvier 2040.

Dans le cadre de la préparation de ce plan d'accessibilité, Fibre Argenteuil a tenu compte des principes énoncés à l'article 6 de la LCA, qui sont :

- Le droit de toute personne à être traitée avec dignité, quels que soient ses handicaps;
- Le droit de toute personne à l'égalité des chances d'épanouissement, quels que soient ses handicaps;
- Le droit de toute personne à un accès exempt d'obstacles et à une participation pleine et égale dans la société, quels que soient ses handicaps;
- Le droit de toute personne d'avoir concrètement la possibilité de prendre des décisions pour elle-même, avec ou sans aide, quels que soient ses handicaps;
- Le fait que les lois, politiques, programmes, services et structures doivent tenir compte des handicaps des personnes, des différentes façons dont elles interagissent au sein de leurs environnements ainsi que des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation vécues par celles-ci;
- Le fait que les personnes handicapées doivent participer à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures;
- L'élaboration et la révision de normes d'accessibilité et la prise de règlements doivent être faites dans l'objectif d'atteindre le niveau d'accessibilité le plus élevé qui soit pour les personnes handicapées.

La Loi s'applique aux différentes organisations de la fonction publique du Canada ainsi qu'aux organismes sous législation fédérale. Le présent Plan pour l'accessibilité de Fibre Argenteuil 2024-2027 vise à planifier et apporter les modifications nécessaires pour répondre aux objectifs de la Loi.



À ce titre, tel que le demande le cadre réglementaire, ce plan se penchera précisément sur les obstacles possibles en matière :

- d'emploi;
- d'environnement bâti;
- de technologies de l'information (TI) et de la communication, et la conception et prestation de programmes et de services;
- de communications autres que les TI;
- de transport;
- d'acquisition de biens, de services et d'installations.

Ce plan tient compte de commentaires ou de rétroactions de clients ou autres intervenants. Bien que ce plan sur l'accessibilité soit d'une durée de trois ans (2024-2027), des rapports d'étape suivront annuellement dans lesquels nous feront notamment état de notre processus de rétroaction.

4. Emploi

Fibre Argenteuil est engagée à l'égard de pratiques d'embauche équitables et accessibles pour promouvoir un environnement de travail accessible qui est rassurant et sécuritaire pour nos employés.

Fibre Argenteuil évaluera et examinera les commentaires reçus en considération de ses processus de recrutement et d'intégration, de formation et de bien-être afin d'identifier et d'éliminer les obstacles à l'emploi.

Fibre Argenteuil a été réceptif aux besoins de ses employés au fur et à mesure de leur apparition. Les gestionnaires jouent un rôle formel dans le processus d'adaptation car ce sont les premières personnes auxquelles un employé s'adresse.

Fibre Argenteuil offre également un régime d'assurances collectives, incluant l'accès à une plateforme de télémédecine afin de promouvoir le bien-être et de soutenir nos employés.



5. L'environnement bâti

Fibre Argenteuil est déterminé à assurer que le public aura un accès sans obstacle aux parties des bureaux qui sont ouvertes au public, et que ses employés auront un accès sans obstacle à ses bureaux.

La première année du déploiement du Plan sur l'accessibilité de Fibre Argenteuil visera à évaluer les améliorations à apporter quant à l'accessibilité de notre local. Un effort accru sera également apporté aux indications visuelles et à la signalisation dans nos aires de service ainsi qu'à l'extérieur des bureaux, tels les stationnements pour mobilité réduite par exemple.

Conformément à la récente réglementation, Fibre Argenteuil a établi et mis en œuvre un mécanisme et un processus de rétroaction sur l'accessibilité à l'intention des clients afin de répondre à leurs questions à ce sujet. Depuis juin 2023, Fibre Argenteuil dispose d'une adresse électronique et d'un contact particulier pour poser des questions et fournir une rétroaction sur les améliorations que nous apportons à l'accessibilité.

6. Technologies de l'information (TI) et de la communication, et la conception et prestation de programmes et de services

L'objectif de Fibre Argenteuil est de fournir un accès sans obstacle à ses technologies de l'information et de la communication et d'assurer que la conception et la prestation de ses services prennent en compte l'accessibilité. Fibre Argenteuil est déterminée à assurer que ses clients sont satisfaits de la conception et de la prestation de nos services.

Fibre Argenteuil met et mettra à la disposition de ses employés une variété de technologies d'adaptation et d'assistance, comprenant une gamme de dispositifs permettant aux personnes handicapées d'utiliser le matériel informatique. Il est question notamment de claviers adaptés (plus petits, étendus ou alternatifs) et d'alternatives à la souris standard.

Fibre Argenteuil désire également dialoguer avec ses employés et ses clients pour s'assurer que les exigences en matière d'accessibilité sont satisfaites dans le cadre de tests, de demandes de commentaires et de rétroaction sur les services, les dispositifs, les pratiques et les politiques.



7. Communications autres que les TI

Les communications externes chez Fibre Argenteuil passent principalement par notre site Web et les médias sociaux. Si nous ne pouvons intervenir sur les formats des médias sociaux, nous adaptons déjà nos contenus pour assurer la meilleure compréhension des messages en utilisant du langage simple et clair.

Fibre Argenteuil veillera à ce que les informations dans des formats alternatifs soient disponibles sur demande dans la mesure du possible.

8. Transport

Fibre Argenteuil ne propose pas de services de transport et n'a donc rien à signaler sous ce titre.

9. Acquisition de biens, de services et d'installations.

Fibre Argenteuil a toujours été sensible aux besoins des personnes handicapées et a généralement accommodé ses employés sur une base individuelle, en assurant un environnement de travail accessible et en fournissant des technologies d'adaptation et d'assistance aux employés handicapés selon les besoins.

Toutefois, afin de prévenir l'apparition de nouveaux obstacles, Fibre Argenteuil désire s'assurer que ses employés concernés par l'approvisionnement prennent en considération l'accessibilité dès le début du processus d'approvisionnement de telle sorte que les nouveaux biens, services et installations achetés par Fibre Argenteuil seront accessibles par défaut.

10. Conclusion

Fibre Argenteuil est déterminée à éliminer les obstacles à l'accessibilité pour ses clients et ses employés. De cette façon, Fibre Argenteuil favorisera la participation pleine et égale des Canadiens et Canadiennes dans une société accessible pour tous et ainsi contribuer à la réalisation d'un Canada exempt d'obstacles.

Comme l'exige la LCA, nous publierons tous les trois ans un plan d'accessibilité actualisé et, dans l'intervalle, des rapports annuels sur les progrès réalisés.

